

Déclaration au CSE – 14 novembre 2013

La question des rythmes scolaires n'est pas prête de désenfler. Elle continuera à être entretenue n'en doutons pas, alimentée par les difficultés de mise en œuvre de la réforme.

L'impréparation, la précipitation parfois, le manque d'enthousiasme également sont autant de freins à sa bonne mise en œuvre et servent les détracteurs de la réforme.

Dans notre champ d'activité, l'enseignement privé, nous nous heurtons bien évidemment à des difficultés dues à :

- Une insuffisance de dialogue avec les personnels,
- La coopération souvent insuffisante avec les collectivités territoriales ou le refus de celles-ci de considérer comme partenaire à part entière les établissements sous contrat,
- Une insuffisance de moyens pour le temps péri-éducatif de l'enfant
- Des exigences particulières de certains responsables locaux de l'enseignement privé vis à vis des enseignants,
- Des informations erronées diffusées çà et là.

Elles ne sont pas irrémédiables si on s'y attaque et ne constituent pas en tout cas une occasion de nous rétracter. Nous avons dit ici même que nous soutenions la réforme malgré ses insuffisances et ses faiblesses. Nous pensons toujours nécessaire, indispensable même, que la réforme sur les rythmes scolaires réussisse et aille au-delà d'ailleurs de ce qui est actuellement engagé.

Mais les personnels que nous représentons ont besoin d'être rassurés et mieux informés des tenants et des aboutissants d'une réforme dont ils craignent, pour certaines d'entre eux, qu'elle ne se retourne contre eux.

Ils ont besoin de la voir réinscrite dans un ensemble qui s'appelle refondation de l'École afin de bien faire le lien entre la réforme des rythmes scolaires et les autres chantiers de la Refondation : programmes, évolution du métier, formation initiale, etc. Le sens de ce qui est engagé, la visée éducative des réformes en cours et à venir doivent être réaffirmés...avec pédagogie.

Dans le cas contraire, la résistance s'amplifiera, doublée pour ce qui nous concerne par ce sentiment prégnant de moins compter que d'autres parce qu'appartenant au secteur privé. Des efforts sont faits, nous le notons, pour démontrer le contraire mais ils ne sont pas encore suffisamment significatifs.

Ce qui s'engage sur le Statut de l'enseignant entre autres sera un nouveau test. Il sera positif si la voix des agents de droit public est entendue comme étant une parmi d'autres mais pas une à côté des autres.